

**RAPPORT DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE
DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT
DES PRODUCTEURS D'ŒUFS
D'INCUBATION DU QUÉBEC
DANS LA MISE EN MARCHÉ**

Dossier : 165-20-01
30 mai 2000

TABLE DES MATIÈRES

1. Le mandat	3
2. La séance publique	3
3. Les participants	3
4. L'état de la situation de l'industrie	4
4.1 Les commentaires et les réactions des intervenants	5
5. L'évaluation de la pertinence et des résultats des interventions du Syndicat dans la mise en marché	6
5.1 Évaluation de l'administrateur du plan	6
5.2 Mémoire de la Fédération des producteurs de volailles du Québec	8
6. Identification des cibles stratégiques et des priorités de l'administrateur du plan conjoint en vue d'optimiser la mise en marché du produit visé	9
7. Les attentes et les commentaires des intervenants	11
7.1 Les Couviroiers du Québec inc	11
7.2 La Coopérative Fédérée de Québec	11
8. L'analyse et les commentaires	11
9. Les recommandations	12

1. LE MANDAT

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* encadre l'évaluation par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec des interventions mises de l'avant par les offices dans le cadre de l'administration des plans conjoints. Cet article se lit comme suit :

À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est en vertu de cette obligation contenue dans la Loi et de la politique qu'elle s'est donnée que la Régie procède à l'évaluation des interventions des administrateurs des plans conjoints dans la mise en marché.

2. LA SÉANCE PUBLIQUE

Le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec a déjà participé à une première révision périodique le 28 juillet 1994. Pour une seconde fois, les intervenants de l'industrie ont été conviés par la Régie à participer à la tenue d'une séance publique, le 16 mars 2000, concernant l'évaluation des interventions du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec dans la mise en marché du produit visé.

Lors de cette séance, la Régie reçoit le mémoire du Syndicat et elle entend les observations et commentaires de l'ensemble des intéressés impliqués dans la mise en marché. L'administrateur du plan doit de plus préciser les cibles stratégiques et les priorités du Syndicat dans le cadre de l'application du plan.

Afin de susciter la participation des intervenants et de faciliter la préparation des mémoires ou observations, la Régie leur a fait parvenir préalablement des questions portant sur la position concurrentielle de l'industrie, les succès et les menaces prévisibles, les moyens d'atteindre une mise en marché efficace et ordonnée, les résultats de la réglementation en place en vertu du plan conjoint et la concertation entre le Syndicat et les autres intervenants.

Le présent document constitue le rapport de cette démarche. Il résume les interventions réalisées par le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec dans le cadre de l'administration du plan conjoint. Il traite des cibles stratégiques et des priorités privilégiées par le Syndicat pour les prochaines années. Il fait état des principales observations entendues par la Régie lors de la séance publique. En conclusion la Régie présente son analyse de la situation ainsi que des recommandations susceptibles de rendre plus pertinentes les interventions du Syndicat pour une mise en marché efficace et ordonnée des œufs d'incubation au Québec.

3. LES PARTICIPANTS

La Régie était représentée par :

Monsieur Jean-Claude Blanchette, président de la séance et vice-président
Madame Lise Bergeron, vice-présidente
Monsieur Lévis Brien, régisseur
Madame Évelyne Martel, conseillère économique

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

◆ **Le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec :**

Madame Martine Mercier, présidente
Monsieur Mario Phaneuf, administrateur exécutif
Monsieur Pierre Belleau, secrétaire

◆ **La Fédération des producteurs de volailles du Québec :**

Madame Marie-Claire Lafrenière, présidente
Monsieur Serge Deschamps, secrétaire

◆ **Les Couvoiriers du Québec inc. :**

Monsieur Michel Fontaine, président

◆ **La Coopérative Fédérée de Québec :**

Monsieur Louis Deshayé, directeur couvoirs

◆ **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :**

Monsieur Michel Bergevin, conseiller

4. L'ÉTAT DE LA SITUATION DE L'INDUSTRIE

À la demande du président de la rencontre, M. Michel Bergevin, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, présente des tableaux sur la situation de l'industrie des œufs d'incubation. Les participants sont invités à commenter et à questionner les tableaux présentés. Le président précise que des contretemps ont empêché la production de la monographie pour présentation à la séance publique mais que celle-ci devrait être disponible aux intervenants dans les prochains mois.

LA PRODUCTION

La production d'œufs d'incubation de poulet à griller domine largement le marché des œufs d'incubation au Québec. En 1999, pour un total de 165 647 000 poussins placés dans les couvoirs du Québec, on retrouve 162 672 000 poussins de poulet à chair, soit 98,2 % des poussins et 2 975 000 poussins de pondeuses d'œufs de consommation.

La production d'œufs d'incubation de poulet à chair a considérablement augmenté de 1989 à 1999, passant de 127 349 000 à 181 938 000, une augmentation de 42,9 %. Quant à la production d'œufs d'incubation de pondeuse d'œufs de consommation, elle a diminué de 11,9 %, passant de 7 874 000 œufs à 6 935 000 pour la même période.

LE COÛT DE PRODUCTION

L'étude des points de repère pour la production canadienne d'œufs d'incubation de poulet à chair a été réalisée à la demande de l'Association canadienne des producteurs d'œufs d'incubation de poulet à chair et publiée en 1999. Une comparaison de points de repères du coût de production des œufs d'incubation de poulet à chair, pour un troupeau de 10 000 poules, démontre que le coût de référence pour la production au Québec, soit 33,26 ¢ l'œuf, se compare avantageusement à celui des autres provinces canadiennes et qu'il se situe légèrement en bas du coût de l'Ontario (33,79 ¢) et de la Colombie-Britannique (35,20 ¢) et légèrement en haut du coût de l'Alberta (32,71 ¢) et du Manitoba (31,09 ¢).

D'autres comparaisons avec les coûts comparatifs d'entreprises américaines, en particulier dans l'état de l'Arkansas, montrent que les coûts de référence pour la production des œufs d'incubation de poulet à chair, cette fois-ci pour un troupeau de 20 000 poules au Québec, sont de 57 % supérieurs au coût de référence américain. L'écart peut être réduit à 36 % si l'on tient compte des normes de qualité plus sévères au Canada (taux de rejet moindre des poussins dans les entreprises américaines dû au phénomène de l'intégration) et du coût du quota de production au Canada. La majeure partie de l'écart observé de 36 % a trait principalement aux conditions climatiques et aux structures de marché, selon les auteurs de l'étude.

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

On apprend que le Québec, en 1999, a importé 15 % d'œufs d'incubation sur un total de 216 454 000 œufs mis en incubation.

Quant à la balance commerciale, le Québec importe au niveau interprovincial et international plus d'œufs d'incubation et de poussins qu'il n'en exporte, pour un déficit commercial de 19 662 000 œufs et poussins de poulet à chair en 1999 et 1 416 000 œufs d'incubation et poussins de pondeuses d'œufs de consommation.

En valeur, le déficit commercial pour le Québec des échanges internationaux en œufs d'incubation se chiffrait à 11 265 000 \$, en 1998, en incluant les œufs de dinde.

LES VENTES

La valeur estimée des ventes d'œufs d'incubation de poulet à chair a progressé de façon importante passant de 29 269 000 \$ en 1989 à 54 107 000 \$ en 1999. Cette forte augmentation est attribuable aux effets conjugués de l'augmentation de la production et des prix payés aux producteurs.

Pour le secteur des œufs d'incubation de pondeuse d'œufs de consommation, l'absence d'un prix négocié et l'existence d'une formule de production à forfait rendent difficile l'évaluation des ventes.

AU NIVEAU NATIONAL

La part du contingent canadien d'œufs d'incubation de poulet à chair détenue par le Québec a fluctué légèrement au cours des dix dernières années. Elle se retrouve à 28,77 % en 1999, comparativement à 28,84 % en 1989 et 27,47 % en 1994. Le contingent global canadien a augmenté de près de 44 %, passant de 431 102 000 œufs à 619 574 000, de 1989 à 1999.

4.1 Les commentaires et les réactions des intervenants

La production de ces tableaux statistiques a mis en évidence les lacunes existant au niveau des statistiques officielles provenant de Statistique Canada pour le secteur des œufs d'incubation. Les données officielles concernant la production et les recettes monétaires sont erronées selon les représentants des producteurs et de l'industrie.

La Présidente du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec se propose d'envoyer une lettre au statisticien en chef de Statistique Canada l'avisant des lacunes observées quant aux statistiques québécoises pour le secteur des œufs d'incubation.

D'autre part, il pourrait être intéressant que l'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation du poulet à chair produise un manuel statistique regroupant les informations canadiennes détenues sur le secteur des œufs d'incubation du poulet à chair.

5. L'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DANS LA MISE EN MARCHÉ

Le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec dépose un mémoire qui présente un portrait du secteur, les interventions du Syndicat dans la mise en marché des produits visés par le plan conjoint, la salubrité des aliments à la ferme et la compétitivité du secteur. Dans un deuxième temps, le Syndicat présente l'identification des cibles stratégiques et des priorités pour les prochaines années en vue d'optimiser la mise en marché du produit visé.

5.1 Évaluation de l'administrateur du plan

MISE EN SITUATION

Le nombre de détenteurs de quotas d'œufs d'incubation de poulet à chair a légèrement diminué depuis 1993. Il est passé de 60 à 57 en 1999. Dans le secteur des œufs d'incubation de pondeuses d'œufs de consommation, le nombre de détenteurs de quotas est passé de 7 à 6 au cours de la même période.

La forte croissance de la production d'œufs d'incubation de poulet à chair, de 1993 à 1999, est en grande partie attribuable à la forte croissance de la production de poulet. Selon le Syndicat, une partie de cette croissance provient du résultat du développement des marchés d'exportation.

La production supplémentaire de 48 millions d'œufs, de 1993 à 1999, a rendu nécessaires des investissements d'infrastructures pouvant se chiffrer à 14 millions de dollars. Cette croissance de la production aurait permis de donner du travail à environ 120 personnes.

AU PLAN PROVINCIAL

Au cours des cinq dernières années, le Syndicat est intervenu à plusieurs reprises pour modifier le *Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement* d'œufs d'incubation de poulet à chair afin :

- d'atteindre les niveaux de production établis au niveau national d'œufs d'incubation de poulet à chair;
- de saisir les opportunités de marché, c'est à dire supporter les efforts de développement des marchés d'exportation de poussins, optimiser le potentiel de production existant au Québec et tirer profit des opportunités de marchés qui peuvent se présenter sur la scène nationale en raison de la politique de location interprovinciale de quota et du système de repérage des surplus de production domestique;
- d'adapter la réglementation à l'évolution du secteur.

Les conventions de mise en marché avec les associations accréditées soit les Couvoiriers du Québec inc., la Coopérative fédérée de Québec et l'Association des abattoirs avicoles du Québec relatives aux œufs d'incubation de poulet à chair et aux oiseaux reproducteurs de type à chair sont inchangées depuis la dernière évaluation périodique, en 1994. En ce qui concerne l'établissement du prix des œufs d'incubation de poulet à chair, les parties ont convenu d'accorder une prépondérance au critère de la concurrence interprovinciale. Les producteurs québécois ont ainsi obtenu la plupart du temps depuis cette période un prix inférieur à celui des producteurs de l'Ontario pour leur produit.

Quant au secteur des œufs d'incubation de pondeuses d'œufs de consommation, il n'existe pas de convention de mise en marché. Le comité de production formé selon les dispositions du Plan conjoint consulte les associations accréditées pour chacun des cycles. Le taux d'utilisation des quotas établi suite à ces consultations permet toujours de suffire en totalité aux besoins des couvoiriers québécois.

AU PLAN NATIONAL

Selon le Syndicat, les modifications de la formule de calcul des allocations de production de l'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair (OCCOIPC) ont permis au Québec de bénéficier de crédits en œufs pour les expéditions de poussins à destination des provinces non rélementées. En conséquence, depuis les trois dernières années, le Québec a bénéficié d'une allocation supplémentaire annuelle variant de 5 à 7 millions d'œufs.

Le Syndicat a de plus travaillé en collaboration avec l'OCCOIPC afin de développer une formule permettant à un couvoirier du Québec de recevoir la production d'œufs d'un producteur d'une province non réglementée. Cette démarche a rendu nécessaire une modification au *Règlement canadien sur la commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair et des poussins*. Cette exemption fut conditionnelle à la signature d'un contrat liant le producteur de la province non réglementée, le couvoirier de la province réglementée et l'OCCOIPC. La formule développée permet au Québec de conserver une activité économique qui autrement aurait été perdue au profit d'une province non réglementée.

En 1999, les provinces signataires de l'entente nationale du système de gestion de l'offre ont conclu un accord concernant une modification du partage des contingents de production entre les provinces. Cette entente permettra à toutes les provinces (sauf l'Alberta), après une période transitoire de trois ans (la période transitoire pour l'Alberta pourrait s'étaler sur 5 ans), d'atteindre une situation d'équilibre en ce qui a trait à l'approvisionnement de leurs couvoirs. Dans ces pourparlers, le Syndicat a réussi à faire reconnaître le principe des compensations financières à être versées par la province bénéficiaire à celle devant faire des concessions. Le Syndicat a de plus favorisé le maintien d'une politique de location interprovinciale de quotas pour répondre aux fluctuations imprévisibles du marché et de la productivité.

Sur la scène provinciale et nationale, le Syndicat note des améliorations quant à la production réalisée par rapport à la production permise. En 1999, les producteurs du Québec produisaient 100,43 % de la production permise au niveau provincial et 101,4 % de la production permise au niveau national. Le dépassement de la production permise au niveau national s'est fait en concertation avec les couvoiriers du Québec. Cette approche a été envisagée en tenant compte des possibilités de faire l'acquisition de contingent de production sur une base permanente ou temporaire, par le biais de transactions interprovinciales de quotas. Une ombre au tableau apparaît pour les années 1997 et 1998 avec un niveau de production permis de 97,2 % et 97,7 %, une période où la leucose aviaire entraîna des baisses de productivité des troupeaux.

Selon le Syndicat, les marchés d'exportation d'œufs d'incubation de poulet à chair et de poussins sont irréguliers et plutôt aléatoires. « Les deux politiques existantes en matière de soutien au développement des marchés d'exportation permettent cependant de répondre adéquatement aux besoins qui sont susceptibles de se présenter. Leur absence pourrait constituer une entrave à l'exploitation des opportunités qui peuvent occasionnellement se manifester. »

SALUBRITÉ DES ALIMENTS À LA FERME

En 1995, le Syndicat a collaboré avec les offices des autres provinces à la production d'un guide de bonnes pratiques d'élevage. Cette première initiative a permis par la suite de développer un programme national de salubrité des aliments à la ferme selon les principes de l'analyse des risques et maîtrise des points critiques (ARMPC / HACCP). Une fois le manuel destiné aux producteurs approuvé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Association canadienne des producteurs d'œufs d'incubation de poulet à chair, en collaboration avec les offices provinciaux, pourra informer et former les producteurs, soutenir la mise en œuvre du programme par les producteurs et voir à la réalisation du processus de certification des entreprises participantes.

COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR

Recherche

Au chapitre de la recherche, au niveau provincial, le Syndicat a élaboré en 1996 un plan d'intervention en matière de recherche, de vulgarisation et de diffusion de l'information scientifique et technique. Le Syndicat consacre annuellement un budget d'environ 20 000 \$ pour le mettre à exécution. Les étapes prévues de l'intervention du Syndicat sont les suivantes : identification des besoins, revue de littérature, bourses d'études et financement de projets de recherche. Le Syndicat a d'ailleurs financé un projet de revue de littérature sur les facteurs influençant la productivité des mâles reproducteurs. Il a collaboré à la réalisation de deux projets de recherche, le premier visant à tester de nouvelles souches d'oiseaux et le second concernant le traitement de la bronchite infectieuse aviaire. Le Syndicat a organisé et participé à la préparation de plusieurs journées d'information scientifique et technique destinées aux producteurs. Le Syndicat est intervenu auprès des fournisseurs d'oiseaux de reproduction afin de rendre accessible en français le matériel publié. Le Syndicat a participé à la fondation de la Chaire en recherche avicole de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal avec d'autres organismes du secteur.

Sur la scène nationale, l'OCCOIPC investit annuellement 100 000\$ depuis 1997 au nom de tous les producteurs canadiens dans des projets de recherche. Le Dr Frank Robinson dirige un imposant programme de recherche en aviculture à l'Université d'Alberta. Les sommes investies génèrent des contributions d'autres sources permettant de doubler et parfois tripler l'investissement des producteurs. Un bulletin scientifique « À la fine pointe » est disponible aux producteurs ainsi qu'un site internet spécialisé pour le secteur des œufs d'incubation de poulet à chair.

L'objectif de toutes ces interventions aux niveaux provincial et national est d'apporter « une contribution significative au développement du secteur des œufs d'incubation en répondant adéquatement aux besoins des producteurs et en stimulant l'intérêt des milieux de l'enseignement et de la recherche. »

Outils informatiques

En 1997 et 1998, grâce au financement obtenu du Programme national de gestion des entreprises agricoles, le Syndicat a amélioré son logiciel de gestion technico-économique « Incobec ». De plus, un nouveau modèle informatisé de prévision de la production d'œufs d'incubation aide les producteurs à planifier leur production et à calculer différents scénarios leur permettant de produire le nombre d'œufs déterminé par le contingent émis par le Syndicat.

Analyse des résultats techniques obtenus par les producteurs

Le Syndicat prépare à chaque année depuis 1994 une analyse des résultats techniques obtenus par tous les producteurs. Ces analyses communiquées aux producteurs leur permettent de connaître l'évolution de leurs performances au fil des ans et une comparaison de celles-ci avec la moyenne annuelle de toutes les entreprises.

5.2 Mémoire de la Fédération des producteurs de volailles du Québec

La présidente de la Fédération des producteurs de volailles du Québec, Mme Marie-Claude Lafrenière, souligne que l'industrie avicole connaît actuellement une croissance remarquable de 4 % par année. Dans ce contexte, le plan et les règlements mis en place par le Syndicat permettent, selon la Fédération, une mise en marché efficace, ordonnée du produit. « Conséquemment, la Fédération est favorable au plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation et continue à faire confiance aux vertus de la gestion de l'offre, autant pour les producteurs d'œufs d'incubation que pour les producteurs de poulets. »

La Fédération note que le coût du poussin représente 25 % du coût de production du poulet. Aussi croit-elle que les producteurs d'œufs d'incubation devraient continuer « d'appuyer l'industrie avec des prix concurrentiels; mettre en production les races qui permettront aux producteurs de poulet de répondre aux spécifications demandées par le marché; produire des poussins en santé et performants; fournir aux producteurs de poulets un approvisionnement constant et sécuritaire. »

La Fédération souhaiterait mettre en place un système de collaboration entre les divers fournisseurs pour la production à l'exportation. Cette exportation se chiffre actuellement à 8 % de la production domestique.

Au chapitre de la qualité, la Fédération croit qu'il est essentiel que « les producteurs d'œufs d'incubation du Québec continuent à investir avec leurs partenaires dans la recherche et le développement afin de donner à leur industrie une autonomie nécessaire à ce niveau et que les producteurs s'engagent à participer au programme HACCP dans des modalités compatibles à celles que les producteurs de poulet devront appliquer ».

Enfin la Fédération est heureuse de l'adhésion du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec à « Vision 2000 » qui aura lieu à l'automne 2000 et dont l'objectif est de définir un plan collectif de développement à long terme de l'industrie de la volaille du Québec.

6. IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ

Au niveau national

Dans le nouveau contexte du partage des contingents de production entre les provinces canadiennes où, entre autres, les couvoiriers ontariens pourront compter à partir de 2002 sur un équilibre de leurs approvisionnements en œufs d'incubation de poulet à chair et de poussins, le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec se fixe comme objectif de maintenir les expéditions québécoises interprovinciales d'œufs et de poussins et de limiter l'entrée d'œufs et poussins en provenance de l'Ontario.

En ce qui concerne l'accès aux marchés, le Syndicat a l'intention de collaborer à toute initiative visant à corriger l'injustice actuelle en matière d'accès au marché d'importation. Selon le Syndicat, le Canada offre un accès de 21 % de la production domestique alors que le niveau établi lors des dernières négociations de l'Uruguay Round se situait à un volume fixe de 95 millions d'œufs. Le potentiel de croissance de la production domestique est d'autant plus limité que la production canadienne augmente d'année en année et, en conséquence, la quantité d'œufs importés. Pour l'an 2000, le contingent d'importation est établi à 135 millions d'œufs, soit 40 millions d'œufs de plus que le volume établi par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le Syndicat veillera également aux intérêts des producteurs d'œufs d'incubation de poulet à chair quant à une augmentation possible du contingent global d'importation accordé par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) dans le secteur du poulet en vue d'accommoder les besoins des surtransformateurs canadiens. Toute concession pourrait avoir un impact direct sur les perspectives de marché pour le secteur des œufs d'incubation.

Selon le Syndicat, la politique appliquée par la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation du MAECI comporte certaines lacunes. Cette politique devrait être modifiée afin de permettre l'offre de produits d'importation par le biais du système national de repérage des surplus. L'objectif premier serait : « l'utilisation rationnelle de tout surplus existant (œufs et poussins domestiques ou importés et contingents d'importation) avant que ne soit envisagée l'attribution d'un permis supplémentaire d'importation ».

Selon le Syndicat, le mode d'attribution des contingents d'importation mériterait d'être soulevé par les signataires québécois dans le cadre du processus de révision de l'entente fédérale-provinciale qui s'amorcera prochainement afin qu'il ne perturbe pas l'équilibre de la politique nationale de contingentement de la production. En effet, selon la politique actuelle, les contingents d'importation sont attribués aux bureaux chefs des corporations. Un bureau chef pourrait décider de ne pas attribuer à ses filiales des provinces non réglementées leur quote-part, ce qui pourrait créer une forte pression à la baisse sur la production d'œufs des provinces réglementées.

Dans le cadre de cette révision de l'entente fédérale-provinciale, le Syndicat croit que l'absence de contrôle sur la circulation des contingents d'importation entre les couvoiriers des provinces non réglementées et les couvoiriers des provinces réglementées devrait également être soulevée par les signataires québécois. Le Syndicat croit que le MAECI devrait exercer un contrôle sur les mouvements interprovinciaux des permis d'importation équivalant au niveau de contrôle du commerce qui est exercé entre les zones non réglementées et les zones réglementées tel que prévu au *Règlement canadien sur la commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair et de poussins*. Selon le Syndicat, cette absence de contrôle pourrait compromettre l'objectif premier du système national mis en place en créant de fortes pressions à la baisse sur la production des provinces réglementées.

Au niveau de la recherche, le Syndicat et les partenaires de la Filière avicole québécoise suivront de près la création éventuelle d'une structure nationale de coordination de la recherche avicole et de la diffusion de l'information technique et scientifique (Conseil canadien de la recherche avicole). Si celle-ci était créée, « ses interventions devront répondre aux besoins de la clientèle québécoise et profiter équitablement aux ressources québécoises dédiées à la recherche en aviculture ».

Au niveau provincial

Dans le domaine de la recherche, le Syndicat travaille actuellement à obtenir l'appui financier de base nécessaire à un projet sur la performance des mâles de reproduction, un important facteur de productivité.

Le Syndicat continuera de contribuer financièrement pour les dix prochaines années à la Chaire en recherche avicole de la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe. Le Syndicat prévoit également intervenir par le biais des volets bourses d'études et financement de projet de recherche pour des projets répondant aux préoccupations spécifiques du secteur de production des œufs d'incubation.

Le Syndicat s'est fixé comme objectif de continuer d'améliorer le logiciel de gestion technico-économique afin de permettre une augmentation du nombre d'utilisateurs. Avec la collaboration des utilisateurs du logiciel, le Syndicat prévoit développer une base de données afin que les participants obtiennent une analyse comparative plus poussée des résultats atteints.

En raison des changements réglementaires en matière agroenvironnementale, le Syndicat prévoit s'impliquer davantage dans ce dossier afin que les producteurs puissent compter sur les ressources et l'encadrement dont ils ont besoin pour s'adapter au nouveau contexte. Les producteurs d'œufs d'incubation ne possèdent pas, dans une très large mesure, de sol pour l'épandage de leur fumier et ils sont fortement présents dans les trois régions du Québec reconnues comme ayant des surplus de fumier.

Quant au programme de salubrité des aliments à la ferme selon les principes de l'analyse des risques et maîtrise des points critiques ARMPC/HACCP, le Syndicat prévoit favoriser une application généralisée du programme. Il interviendra au cours de la phase d'implantation du programme à la ferme et il offrirait éventuellement, par la suite, un soutien permanent aux entreprises participantes. « Ultiment, si le programme est appliqué nationalement avec rigueur, seuls les produits qui respecteront les normes de notre programme pourront avoir accès à notre marché. »

Enfin, le Syndicat participera au rassemblement « Vision 2000 » des différents acteurs de la filière avicole québécoise, secteur poulet, « afin de définir un plan collectif de développement à long terme de l'industrie, plan qui devra respecter les principes de la gestion de l'offre. »

7. LES ATTENTES ET LES COMMENTAIRES DES INTERVENANTS

7.1 Les Couvoiriers du Québec inc.

M. Michel Fontaine, président de « Couvoirs du Québec inc. », mentionne que l'application du programme de salubrité des aliments à la ferme par les producteurs deviendra une obligation pour la fin de l'année 2000, exigée par les couvoiriers du Québec.

De plus, il note que la rentabilité des entreprises est un facteur très important. L'industrie doit viser un taux d'éclosion supérieur. Les couvoiriers seraient intéressés à obtenir des données qui leur permettraient de comparer leurs performances avec celles de l'Ontario.

7.2 La Coopérative Fédérée de Québec

M. Louis Deshaye, directeur des couvoirs, note que la collaboration entre la Coopérative Fédérée de Québec et le Syndicat est très bonne mais il remarque que celle-ci est beaucoup liée par les individus en poste.

8. L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES

La Régie remarque que le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec au cours des dernières années n'a pas ménagé ses efforts afin que ses producteurs puissent atteindre les niveaux de production d'œufs d'incubation de poulet à chair établis au niveau national, entre autres, par des modifications au *Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement*. De plus, le nouveau modèle informatisé de prévision de la production d'œufs d'incubation développé par le Syndicat constitue un outil pratique de planification qui permet aux producteurs d'offrir sur le marché le nombre d'œufs déterminé par le contingent.

La Régie note également les efforts fructueux du Syndicat en vue d'obtenir une nouvelle entente sur la formule de partage des contingents de production entre les provinces signataires de l'entente nationale quant aux œufs d'incubation de poulet à chair. L'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair pourra dorénavant consacrer plus de ressources à d'autres dossiers d'importance pour le développement du secteur.

L'implication du Syndicat à des initiatives permettant d'améliorer et de développer les débouchés pour les producteurs d'œufs d'incubation de poulet à chair, au niveau provincial et national, et ce en concertation avec les partenaires de l'industrie, aura permis aux producteurs du Québec de saisir des opportunités sur les marchés comme en fait foi l'augmentation de la production d'œufs d'incubation de poulet à chair depuis 1994.

La Fédération des producteurs de volailles du Québec a lancé une invitation au Syndicat visant à établir dans le futur une étroite collaboration pour la production de poulet à l'exportation. La Fédération reconnaît la qualité des poussins produits au Québec et elle démontre son intérêt à continuer de s'approvisionner des producteurs d'œufs d'incubation du Québec.

Le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation de poulet à chair a également réagi rapidement aux problèmes causés par la leucose aviaire dans les années 1997 et 1998. Ainsi, les producteurs ont pu profiter à nouveau d'opportunités sur les marchés au niveau national en 1999.

La Régie remarque le travail effectué par le Syndicat quant à la salubrité dans les élevages, entre autres, par sa collaboration à la production d'un guide de bonnes pratiques. Les couvoiriers du Québec entrevoient déjà pour la fin de l'année 2000 l'obligation pour les producteurs de se conformer à un programme de salubrité des aliments à la ferme selon les principes de l'analyse des risques et maîtrise des points critiques ARMPC/HACCP. La Fédération des producteurs de volailles du Québec souhaite pour sa part que le programme appliqué éventuellement par les producteurs d'œufs d'incubation de poulets à chair soit compatible avec les exigences que les producteurs de poulet devront eux-mêmes rencontrer.

Le Syndicat a consacré au cours des dernières années du temps et des ressources importantes, tant au niveau provincial que fédéral, à la recherche. La Régie prend note du souci du Syndicat de financer des projets répondant aux préoccupations spécifiques visant à développer le secteur de production des œufs d'incubation.

D'autre part, le Syndicat est bien conscient des défis environnementaux qui se poseront au cours des prochaines années et il a prévu supporter ses producteurs face à ces défis. La Régie suggère au Syndicat d'être à l'affût des gestes et des projets en vue de solutionner divers problèmes environnementaux dans les différentes productions animales au Québec. Ainsi le Syndicat pourrait informer les producteurs d'œufs d'incubation de projets réussis et rentables pour leurs entreprises.

9. LES RECOMMANDATIONS

La Régie recommande au Syndicat de poursuivre ses efforts de concertation dans la planification de la production de façon à maximiser l'utilisation des contingents québécois et à poursuivre la politique d'établissement des prix des œufs d'incubation qui vise à préserver la position concurrentielle de l'industrie.

La Régie recommande au Syndicat de tenter d'harmoniser les délais prévus pour la mise en place du programme de salubrité des aliments à la ferme selon les principes de l'analyse des risques et maîtrise des points critiques ARMPC/HACCP avec les objectifs visés par les Couvoiriers du Québec inc. et la Fédération des producteurs de volailles du Québec.

Elle recommande au Syndicat de poursuivre les actions permettant à ses producteurs d'accroître la rentabilité de leurs entreprises et de s'adapter à l'évolution et à l'ouverture graduelle des marchés.

La Régie recommande également au Syndicat de se doter d'indicateurs lui permettant de mesurer périodiquement l'efficacité et l'opportunité de ses interventions et d'évaluer, lorsque possible, les bénéfices de certaines interventions en fonction des coûts engendrés.

Le rassemblement « Vision 2000 » des intervenants de la filière avicole prévu pour cet automne constituera sans aucun doute une excellente tribune permettant aux intervenants de planifier des actions concertées dans les domaines de l'ouverture des marchés, la concurrence, la qualité et l'assurance qualité, l'environnement et la recherche.

JEAN-CLAUDE BLANCHETTE

LISE BERGERON

LÉVIS BRIEN